

MAHJE 1078
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue le Royer 69003 LYON
832 790 828 RCS LYON

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 6 MARS 2026

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Julian DYKIERT, demeurant 4 rue de Bonald, 69007 LYON,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts d'un euro chacune composant le capital social de la Société MAHJE 1078, Associé unique et gérant de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social de 3 rue le Royer – 69003 LYON à 13 rue Marcel Pagnol – 69550 AMPLEPUIS, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé au **13 rue Marcel Pagnol – 69550 AMPLEPUIS.**»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'Associé unique
Monsieur Julian DYKIERT

